

Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe 2019-2028

Réunion de travail en région Grand-Est

Samedi 30 novembre 2019

Théâtre du Moulin, Centre culturel Vauban
54200 TOUL

Ordre du jour

10h00 – 10h30 : Accueil des participants

10h30 – 12h30 :

- Introduction et tour de table
- Présentation du PNA 2019 – 2028 et de ses actions
- Point sur les populations de Loutre d'Europe actuellement présentes en Grand Est
- Retour sur la réintroduction de loutres en Alsace
- Rétablissement des connectivités pour favoriser le retour de la Loutre en région (+ connectivités transfrontalières)

12h30 – 14h00 : Pause déjeuner

14h00 – 16h30 :

- Rétablissement des connectivités pour favoriser le retour de la Loutre en région (+ connectivités transfrontalières)
- Lancement des réflexions sur un protocole de suivi de présence adapté aux fronts de recolonisation
- Organisation de formations sur la reconnaissance des indices de présence de l'espèce en région
- Anticipation de la cohabitation Loutre et activités piscicoles

16h30 – 17h00 : Points divers



Présents :

- Marc ARTOIS (GEML) marc.artois54@gmail.com
- Maève BRIAND (service civique au GEML) m.briand.pro@protonmail.com
- Anthony CHUET (NaturOparC) soigneurs@naturoparc.fr
- Michel FAUVÉ (GEML) fauve.compagnie@wanadoo.fr
- Clément LEGEAY (NEOMYS) clegeay61@hotmail.fr
- François LÉGER (ONCFS/OFB, bénévole GEML, représentant également Marie Marie-Laure Schwoerer (ONCFS/OFB, DIR Grand-Est)) francois.leger@oncfs.gouv.fr / francois-leg@live.fr
- Damien SERRATE (ONF) damien.serrate@onf.fr
- Jean-Baptiste SCHWEYER (retraité, ex-AFB) jbschweyer@free.fr
- Jacques THIRIET (GEPMA) jacquesthietet@wanadoo.fr
- Eric THOUVENOT (réfèrent mammifères DREAL Grand Est) eric.thouvenot@developpement-durable.gouv.fr
- Marie-Cécile VIRION (bénévole au GEML, ayant travaillé sur deux autres PNA) mc.virion@gmail.com
- Maurine WAGNER (EPAMA EPTB Meuse) secretariat@epama.fr / wagner.maurine@gmail.com

Excusés :

- Association CROC (Estelle GERMAIN)
- Agence de l'eau Rhin – Meuse (Catherine MEYER)
- CERFE (Marie-Lazarine POULLE, Rémi HELDER)
- Direction de la transition énergétique, écologique et de l'environnement (Claire WOLFF)
- Direction départementale des territoires du Bas-Rhin, Service de l'Environnement et de la gestion des espaces (Sandrine FARNY)
- Fédération de Pêche de Meurthe-et-Moselle (Amélie HUMBERT)
- ONCFS/OFB, DIR Grand-Est (Marie Laure Schwoerer)
- LPO Alsace (Christian BRAUN)
- PNR Forêt d'Orient (Thierry TOURNEBIZE)
- Union des Fédérations pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Bassin Rhin-Meuse (Kévin VÉLINE)

Absents :

- Alsace Nature
- Champagne-Ardenne Nature
- LPO Champagne-Ardenne
- LPO Meurthe-et-Moselle
- LPO Meuse
- LPO Moselle
- MIRABEL Lorraine Nature
- Observatoire des Carnivores Sauvages Grand-Est (OCS)
- ODONAT Grand-Est
- PNR Ardennes
- PNR Ballons des Vosges
- PNR Lorraine
- PNR Montagne de Reims
- PNR Vosges du Nord

L'animatrice du plan Marie Masson accueille les participants à 10h00. Après une introduction par Michel Fauvé, président du GEML, Eric Thouvenot expose la position de la DREAL qui ne sera pas incitatrice pour la déclinaison du PNA en Grand Est mais examinera toute demande provenant du monde associatif pour une déclinaison même partielle du PNA Loutre.

L'animatrice du plan présente ensuite les excusés et dresse l'ordre du jour (voir page précédente).

SFPEM - SOCIETE FRANCAISE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DES MAMMIFERES

Association loi de 1901, agréée au titre de la protection de l'environnement - article L.252.1 du code rural- Siret : 348 398 371 000 32
C/o Muséum d'Histoire Naturelle, 19 allée René MENARD,
18000 BOURGES – Tél : 02 48 70 40 03 - E-mail : contact@sfepm.org

Il est procédé à un tour de table pendant lequel chacun des participants se présentent, indiquent leur structure de rattachement, leur implication pour la conservation de la Loutre et ce qu'ils attendent de cette réunion.

Présentation du PNA 2019-2028

Le PNA et ses 7 actions ont été présentés par l'animatrice Marie Masson. Il s'agit d'un PNA de conservation, mis en place pour 10 ans et coordonné par la DREAL Nouvelle-Aquitaine. L'objectif est de maintenir les populations existantes dans un état de conservation favorable, et de permettre le retour de la Loutre sur son aire d'étude originelle tout en favorisant la meilleure cohabitation possible avec les activités humaines (notamment pisciculture).

1) Suivre la répartition et la recolonisation :

- travail en cours sur une méthode d'analyse des données issues du protocole standard de prospection afin de définir un statut biologique local
- travail lancé également pour adapter ce protocole standard au contexte particulier des secteurs de fronts de recolonisation où l'espèce est particulièrement rare et discrète (comme c'est le cas en Grad Est)
- mise à jour annuelle de la carte de répartition : données d'observation en ligne sur l'Observatoire National des Mammifères (ONM) de la SFPEM (version de démonstration <https://www.sfepm.org/ONM.htm>, outil encore en développement), avec une représentation à la maille 10x10 km

2) Recenser les cas de mortalité et les valoriser :

- cadrer la remontée des données de mortalité avec localisation précise (visible également sur l'ONM)
- cadrer la collecte de matériel biologique sur ces cadavres, avec mise en place d'une banque de données au MNHN
- pour les autres causes de mortalité que les collisions routières et mise en place d'un suivi sanitaire et éco toxicologique, travailler en partenariat avec le réseau SAGIR (ONCFS/ADILVA/FNC)

3) Réduire les causes de mortalité :

- pour éviter les collisions routières : accompagner les aménageurs pour mettre en place des passages à faune adaptés sur les ouvrages
- pour les autres causes de mort anthropique (noyade dans engins de pêche, piégeage ou empoisonnement lors des campagnes de lutte contre les ragondins) : informer et sensibiliser, publier des documents
- prise en charge des loutres en détresse. Peu de centres de soins sont en capacité, si possible à renforcer au niveau national mais loin d'être nécessaire en Grand Est

4) Améliorer la capacité d'accueil des milieux : informer et sensibiliser les gestionnaires, développer les projets de coopération internationale (exemple du projet alpin)

5) Favoriser la coexistence avec activités aquacoles et piscicoles : comment pérenniser le poste de Stéphane Raimond d'animateur Loutre et pisciculture afin de faire des expertises sur les exploitations ?

6) Communiquer et sensibiliser, tous les publics ; réseau « Havre de Paix », convention avec les propriétaires de milieux favorables

7) Animation du plan, etc.

En commentaire de la question du financement des actions du PNA Loutre, l'Agence de l'eau et la Région ne sont plus réceptives au financement d'actions en faveur d'espèces, mais le sont pour le financement d'actions sur les milieux ou de travaux. Jean-Baptiste Schweyer indique que beaucoup d'actions du plan Castor sont communes avec la Loutre. L'Agence de l'eau Rhin-Meuse finance une

SFPEM - SOCIETE FRANCAISE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DES MAMMIFERES

Association loi de 1901, agréée au titre de la protection de l'environnement -article L.252.1 du code rural- Siret : 348 398 371 000 32
C/o Muséum d'Histoire Naturelle, 19 allée René MENARD,
18000 BOURGES – Tél : 02 48 70 40 03 - E-mail : contact@sfepm.org

partie des actions du PRA Castor de la région Grand Est (environ 80 % des dépenses), l'Agence de l'eau Seine-Normandie ne finançant pas pour sa part ce PRA.

Concernant la valorisation des cadavres de loutres, Marc Artois et François Léger ont abondé sur la nécessité de travailler en collaboration avec le réseau SAGIR, très bien organisé et structuré. Il serait simple de faire passer des consignes par rapport à la Loutre aux agents de l'OFB et aux laboratoires : les informations souhaitées, dans quel cas récolter uniquement des échantillons de peau ou d'oreille ou pratiquer une autopsie. A noter que le réseau SAGIR est financé par les chasseurs. Actuellement la consigne est passée aux agents de l'ONCFS/OFB de ne pas collecter tous les cadavres mais de noter les observations dans une base de données spéciale, et quelques-uns collectent dans les zones en recolonisation.

Présence historique de la Loutre en Champagne-Ardenne

Un rappel sur la présence historique de la Loutre et de son déclin au sein de l'ancienne région Champagne-Ardenne a été présenté par Marie Masson, sur la base d'études fournies par Charles Lemarchand.

La dernière population connue de Loutre d'Europe en région Grand Est serait donc située au sein du PNR de la Forêt d'Orient, au sud des lacs. Les deux autres populations relictuelles les plus récentes dans la Haute-Marne et dans les Ardennes à la frontière avec la Belgique n'ont pas été retrouvées lors des prospections menées par Catiche Productions en 2016 et 2017.

La possibilité que des petites populations relictuelles existent ici et là (notamment toujours à la frontière belge) n'est cependant pas à exclure en raison du très faible marquage des individus lorsqu'il n'y a pas de concurrence territoriale.

Retour sur la réintroduction de loutres en Alsace

Jacques Thiriet a ensuite résumé le déclin historique de la Loutre en Alsace (déjà rare dans les années 30 -50) et l'expérience de réintroduction de 5 loutres de 3-4 ans (et d'une s'étant échappée suite à la tempête de 1999) en Alsace à la fin des années 90 – début des années 2000. Le suivi de ce relâcher était effectué par l'APRECIAL (Association Pour la Réintroduction des Cigognes en Alsace-Lorraine) pilotée par le Conseil départemental du Haut Rhin et aujourd'hui disparue. Le GEPMA s'est investi à son tour dans ce suivi entre 2003 et 2005. Plusieurs articles ont été publiés entre 1998 et 2006 sur ce suivi sur le bassin de l'Ill (Laurent Mercier et Jacques Thiriet).

Les derniers indices de présence de loutres en Alsace datent de 2007 (individu trouvé mort au nord de Sélestat - Bas Rhin - alors qu'aucun indice n'avait été observé jusque là), 2009 (indices de présence) et 2010 (autre individu trouvé mort vers Daubensand -Bas Rhin- , indices de présence vers Lapoutroie -Haut Rhin-).

Comme en Champagne-Ardenne, il n'est pas à exclure que de toutes petites populations relictuelles puissent survivre ici et là sans être repérées.

Il y avait eu une suspicion d'hybridation génétique des loutres relâchées avec une souche d'origine asiatique, finalement non prouvée (Anthony Chuet).

Action historique du GEML pour favoriser le retour de la Loutre et l'accompagner en région Lorraine

Pour clore ce point sur l'état des lieux des populations de Loutre d'Europe en région Grand Est et les actions menées jusqu'à ce jour pour sa conservation, Marc Artois a résumé le travail mené par le GEML (GML à l'époque). L'association a en effet déclaré l'espèce officiellement éteinte dans l'ancienne région en 1984. A suivi un travail de sensibilisation de partenaires par rapport à un projet de réintroduction (à l'instar de l'Alsace). Grâce entre autres à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et aux PNR une étude de faisabilité sur ce projet de réintroduction a été réalisée.

Un travail sur l'historique de sa disparition en Lorraine dans les années 60-70, le recensement des zones favorables et défavorables, et les travaux d'aménagements à envisager a été réalisé par Frédérique de La Gorce grâce à un financement de l'Agence de l'Eau, travail ensuite complété par un financement du Parc naturel régional de Lorraine.

SFPEM - SOCIETE FRANCAISE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DES MAMMIFERES

Association loi de 1901, agréée au titre de la protection de l'environnement -article L.252.1 du code rural- Siret : 348 398 371 000 32
C/o Muséum d'Histoire Naturelle, 19 allée René MENARD,
18000 BOURGES – Tél : 02 48 70 40 03 - E-mail : contact@sfepm.org

Finalement la décision a été prise de ne pas réintroduire de loutres en Lorraine, sa situation ayant évolué, et de la laisser poursuivre son mouvement de recolonisation naturel par l'ouest.

Marc Artois soulève qu'au vu du manque de préparation au retour du Loup et des conflits que cela a entraîné, il serait nécessaire de reprendre ce travail mené sur l'identification de zones favorables (qui ont forcément évolué). Au lieu de repartir sur un état des lieux complet de la région, l'objectif serait de repartir de ces zones favorables pour vérifier qu'elles le sont toujours, vérifier leur délimitation et anticiper les voies de retour de la Loutre. Cela permettrait d'anticiper des futurs points chauds de conflits Homme / Loutre (piscicultures les plus exposées à de la prédation).

François Léger souligne que les informations historiques suggèrent que la Loutre était très bien représentée sur l'ensemble des cours d'eau en Lorraine. Elle a montré une tendance persistante au déclin depuis les années 1930. Cette situation n'est pas propre à la région et s'inscrit dans le recul généralisé de l'espèce observé dès les années 1930 dans les régions du nord de la France, du Bassin parisien et de la Normandie. Un fort déclin de l'espèce en Lorraine s'est essentiellement exercé durant la seconde moitié du XX^e siècle et a été unanimement remarqué par les témoins questionnés au début des années 1980. Le peuplement se fractionne progressivement, aboutissant au constat noté au début des années 1980 (plus de population régulière mais persistance supposée d'une présence localisée échappant à la détection). Parmi les facteurs responsables du déclin de la loutre en Lorraine, le piégeage semble avoir été la cause initiale prépondérante. Le piégeage dans les zones rurales a présenté un intérêt économique fort à capturer la Loutre pour sa fourrure. Il y a tout lieu de penser que l'activité de piégeage et de destruction de la Loutre accompagnait également l'activité de pisciculture extensive sur les zones d'étangs de la Woëvre et du Plateau lorrain. En Lorraine, le déclin a été relayé ensuite par les modifications des habitats à des finalités agricoles ou industrielles. Les milieux aquatiques ont longtemps subi une pollution importante en provenance des industries laitières, des filatures, des industries du charbon et de l'acier, etc. jusque dans les hauts bassins qui n'ont pas pu jouer leur rôle de zones refuges pour la loutre comme dans d'autres secteurs du territoire national. Jean Baptiste Schwyer précise enfin que de nombreux barrages ont été construits et ont été autant de pièges mortels pour l'animal (turbine, fosse). Il faut ajouter qu'aujourd'hui, la qualité des eaux s'est améliorée dans beaucoup de secteurs de Lorraine. Les observations effectuées dans les secteurs de présence en France, montrent que la Loutre est cependant assez « tolérante » par rapport à la qualité du milieu, tant que les ressources alimentaires sont abondantes.

Lancement des réflexions sur un protocole de suivi de présence adapté aux fronts de recolonisation

La question a été posée de savoir si certaines espèces exotiques pouvaient freiner le retour de la Loutre ? (ragondins par exemple)

Remarque de François Léger : En Angleterre une étude a mis en évidence qu'un projet de réintroduction de loutres avait été suivi de la régression de la population de Vison d'Amérique dans la même région.

Remarque d'Anthony Chuet : Parfois la présence d'espèces exotiques peut favoriser le retour de la Loutre (Écrevisse de Floride par exemple).

Remarque d'Eric Thouvenot : Le retour du Castor (qui n'est pas une espèce exotique) permet l'amélioration des milieux pour d'autres espèces, comme la Loutre.

Il a été proposé par les participants de faire un état de l'art sur ce qui se fait en région, et même en Europe, et d'organiser une nouvelle réunion de travail afin d'obtenir un consensus sur un protocole de prospection adapté en fronts de recolonisation. Pourquoi ne pas également organiser des Rencontres Internationales Loutre, ou un colloque Loutre (comme le colloque sur le Chat sauvage à Nancy en 1992), avec un focus sur ce sujet de protocole ? Il est en effet nécessaire d'être crédible auprès des services de l'État sur ces questions de protocole, en étant légitimé par la communauté scientifique.

Quelques questions à se poser sur les prospections loutre:

- De quels moyens humains dispose-t-on ? (que cela reste faisable par les prospecteurs)
- Cherche-t-on à détecter une absence ? Une présence rare ?
- Y a-t-il d'autres moyens de prospection ?
 - L'ADNe ne semble actuellement pas efficace pour repérer les mammifères rares et en eau courante, y a-t-il des possibilités d'amélioration ?

SFPEM - SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE ET LA PROTECTION DES MAMMIFÈRES

Association loi de 1901, agréée au titre de la protection de l'environnement - article L.252.1 du code rural- Siret : 348 398 371 000 32
C/o Muséum d'Histoire Naturelle, 19 allée René MENARD,
18000 BOURGES – Tél : 02 48 70 40 03 - E-mail : contact@sfepm.org

- Est-ce possible de provoquer le marquage des individus sauvages (dépôt d'épreintes fraîches d'autres loutres – prélevées en nature ou en élevage - et pose d'un piège photographique) ? Où se procurer ces épreintes ? Cela poserait-il des problèmes éthiques ? Est-ce qu'on peut considérer d'autres appâts que les épreintes ?

Ce groupe de travail, si mené à l'échelle européenne en contactant des collègues francophones frontaliers du Grand Est (allemands, belges, hollandais, suisses, etc.) et prenant plutôt la forme d'un colloque, pourrait-il être en partie financé par le Conseil de l'Europe de Strasbourg ? (Leur logo a longtemps été la Loutre!)

→ voir avec Patrick Haffner pour trouver un contact au Conseil de l'Europe ?

Où des financements pourraient-ils être trouvés auprès de l'OSG de l'UICN ?

En parallèle de cette réflexion concertée sur ce protocole de prospection en fronts de recolonisation, il faut refaire un état des lieux des secteurs en région Grand Est où l'espèce persiste et des secteurs où l'espèce a récemment disparu, à superposer avec la carte des secteurs favorables à la Loutre, et la carte de productivité des piscicultures et étangs. Cela permettrait de cibler des actions à mettre en place sur le terrain (prospection, sensibilisation...). Une mise à jour des cartes des secteurs potentiellement favorables à la Loutre pourrait être réalisée, à une échelle utilisable au sein de la région Grand Est.

Pour construire ces différentes cartes, il faudrait faire appel à des géographes, géomaticiens, universitaires.

Remarque de Marc Artois : se renseigner auprès du GMN ou du GMB pour la constitution d'un modèle d'analyse des habitats naturels (pour d'autres mammifères) présenté lors des Rencontres Nationales Petits Mammifères en mars 2019 à Bourges.

Avec un filtre sur la vitesse de dispersion de la Loutre (estimée de mémoire à 10km/an par Christian Bouchardy) autour de ces zones de présence récente ou actuelle, il serait possible de prioriser des secteurs à inventorier.

Au regard de la rareté de l'espèce en Grand Est, il faudrait, en plus de prospections standardisées, mettre en place un système d'alerte pour la Loutre : faire remonter les données opportunistes des pisciculteurs et propriétaires d'étangs, et des membres du réseau SAGIR (la probabilité qu'une loutre en migration soit heurtée par une voiture étant élevée).

Remarque d'Eric Thouvenot sur la carte de répartition de la Loutre d'Europe, réalisée dans le cadre du PNA : Il serait pertinent d'élargir l'échelle aux pays transfrontaliers, ce qui permettrait de définir des corridors à rétablir en priorité, et de localiser les futures confrontations génétiques des populations.

Organisation de formations sur la reconnaissance des indices de présence de l'espèce en région

Chaque année au sein de chaque ancienne région est organisée une formation autour du Castor. Une formation à destination des gardes-pêche sur le Castor est également organisée en Moselle.

L'idée n'est pas d'organiser de nouvelles formations uniquement sur la Loutre, mais d'arriver à l'intégrer à ces formations déjà existantes. Un problème demeure si l'objectif est d'apprendre à reconnaître les indices de présence de la Loutre, car cette partie de la formation resterait purement théorique (la Loutre ayant presque entièrement disparu en région). Voir auprès de Stéphane Raimond par exemple pour se fournir en moulage d'empreinte et d'épreintes (résine) de loutres?

Il faudrait par ailleurs prendre un temps de réflexion pour l'inclusion dans ces prospections d'autres espèces patrimoniales des milieux aquatiques : Putois d'Europe, Campagnol amphibie, musaraignes car il existe un réel manque d'informations sur ces espèces en région.

Attention cependant à ne pas trop surcharger ces formations, et rester pertinent par rapport au public visé par ces formations (ici il s'agit de présenter les informations importantes pour les services instructeurs de l'état). Les messages sont à cibler selon les publics !

SFPEM - SOCIETE FRANCAISE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DES MAMMIFERES

Association loi de 1901, agréée au titre de la protection de l'environnement - article L.252.1 du code rural- Siret : 348 398 371 000 32

C/o Muséum d'Histoire Naturelle, 19 allée René MENARD,

18000 BOURGES – Tél : 02 48 70 40 03 - E-mail : contact@sfepm.org

Il faudrait commencer par un travail de sensibilisation autour de ces espèces, peut-être remettre pour le moment uniquement des documents d'informations sur ces différentes espèces à l'occasion de ces formations Castor.

Remarque : Dans le bulletin d'information de l'opération Havre de Paix pour la Loutre d'Europe, un chapitre sera consacré à des informations sur les milieux aquatiques ou sur une espèce emblématique y vivant.

Développer le réseau havre de Paix en Grand Est pour faire de la sensibilisation ? Mais attention à ne pas provoquer l'envie d'avoir une loutre à la maison en animal domestique...

Anticipation de la cohabitation Loutre et activités piscicoles

La salmoniculture en bassins ne concerne que quelques exploitations en Alsace et Lorraine, souvent petites.

La plupart des piscicultures sont plutôt extensives (étangs ouverts), et de plus en plus d'exploitants s'arrêtent et vendent leurs étangs (par exemple au CEN Lorraine). La problématique principale de ces exploitations reste la prédation par le Grand cormoran et la Grande aigrette.

En Champagne-Ardenne, il y a peu de piscicultures et il s'agit principalement de piscicultures extensives. Il y a également de nombreux anglais propriétaires d'étangs à carpes.

La crainte qu'il peut y avoir concernant l'arrivée future de la Loutre d'Europe se situe :

- au niveau des petits bassins fermés contenant de gros poissons, à valeur économique élevée, achetés par les pêcheurs pour l'halieutisme commercial (grosses carpes, esturgeons, et silures notamment),
- au niveau des poissons d'ornement comme les carpes Koï (poissons très coûteux, impliquant également une valeur sentimentale des propriétaires).

Les pisciculteurs ne s'inquiètent à priori pas encore de l'arrivée de la Loutre en Grand Est, qui représente pour eux un problème pour la prochaine génération mais pas la leur. Par ailleurs, souvent amenés à travailler à l'étranger (République tchèque, Hongrie, Allemagne, etc.) certains sont en contact avec d'autres pisciculteurs rencontrant de la prédation par la Loutre (et qui connaissent les techniques de protection) et sont donc sensibilisés. Les pisciculteurs contactés en Grand Est restent ouverts à une collaboration avec les associations pour la cohabitation avec la Loutre.

Quant aux propriétaires de bassins d'ornement, s'ils savent se protéger du Grand cormoran, de la Grande aigrette (etc.), ils ne savent par contre pas se protéger du risque de prédation par la Loutre d'Europe.

Un travail d'état des lieux des propriétaires de bassins et des pisciculteurs doit être mené en région afin d'établir une liste de diffusion pour de l'information sur la Loutre. Les coordonnées de ces personnes peuvent être demandées auprès :

- des Fédérations de propriétaires d'étangs,
- de la Filière Lorraine d'Aquaculture Grand Est (FLAGE),
- des préfectures prenant des arrêtés sécheresse (interdisant aux propriétaires de plans d'eau et de bassins de les vider).

Remarque : Voir avec l'UDASA (Union Départementale des Associations Syndicales de Propriétaires, association de propriétaires riverains dans les Ardennes) pour promouvoir l'opération Havre de Paix pour la Loutre d'Europe ?

Conclusion :

La Loutre est une véritable opportunité de renforcer le travail commun des associations de mammalogistes en région, et de renforcer la mutualisation de leurs moyens. Malgré ce contexte régional d'absence de la Loutre d'une majorité du territoire, l'intérêt est là au vu de cette bonne participation à cette première réunion. L'objectif est de montrer qu'une dynamique inter associative et inter institutionnelle peut être créée, autour de la conservation de la Loutre d'Europe et des milieux aquatiques en général.

Une nouvelle réunion avec l'ensemble des autres associations naturalistes locales doit être organisée rapidement, en reprenant les pistes évoquées dans ce compte-rendu :

SFEPM - SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE ET LA PROTECTION DES MAMMIFÈRES

Association loi de 1901, agréée au titre de la protection de l'environnement - article L.252.1 du code rural- Siret : 348 398 371 000 32

C/o Muséum d'Histoire Naturelle, 19 allée René MENARD,

18000 BOURGES – Tél : 02 48 70 40 03 - E-mail : contact@sfepm.org

- organiser une concertation inter-régionale pour établir un consensus sur la vigilance et la surveillance de l'arrivée de la Loutre dans les régions où elle n'est plus recensée ou très rare,
- organiser des échanges avec les pays frontaliers (Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse) pour harmoniser les approches de surveillance et de gestion de l'espèce,
- pour les associations :
 - en interne, déterminer leurs objectifs, inventorier leurs moyens,
 - en coordination : approfondir le travail d'identification des zones favorables à la Loutre d'Europe en Grand Est, ouvrir les formations et l'information à la Loutre et aux autres mammifères aquatiques protégés ou à protéger, constituer une liste de diffusion pour la diffusion d'informations sur la cohabitation Loutre et pisciculture / aquaculture, développer le réseau havre de Paix en région à terme ;

Il faut profiter des réseaux existants pour commencer à diffuser largement les informations sur la Loutre (pêcheurs, pisciculteurs, PNR...).

La DREAL attend que les associations proposent une tête de file pour représenter la nouvelle région, que ce soit pour un projet de déclinaison ou pour la mise en œuvre d'actions (principalement l'action de suivi).

La réunion est close à 17h00 et l'animatrice remercie tous les participants. Le compte-rendu a été adressé à tous pour relecture avant diffusion.

Marie MASSON, animatrice du PNA Loutre 2019-2028
31/01/2020